



ACTE DE DÉCÈS
Numéro: 2021-0000.1783-02
Extrait

PERSONNE DÉCÉDÉE

Nom : Deschamps
Prénoms : Michel, Achille
Date de naissance : 17/01/1958
Lieu de naissance : Mont-sur-Marchienne (Belgique)

DÉCÈS

Lieu : Charleroi (Belgique)
Date : 30/12/2020
Heure : 14:49

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Lieu d'établissement de l'acte : Charleroi (Belgique)
Date d'établissement de l'acte : 04/01/2021

Officier de l'état civil/Agent délégué :

Nom : Duculot
Prénoms : Valérie

Date de l'extrait de la Banque de données des Actes de l'État Civil: 04/01/2021



Cette attestation peut être vérifiée électroniquement jusqu'au 04/04/2021 via
<https://certif.belgium.be/extract/9c575c60-1fed-44c9-b1dd-d6142775d292-DABS>





ENTREPRISE DE POMPES FUNEBRES

S.A. POMPES FUNEBRES FONTAINE
Chaussée de Lodelinsart, 30
6060 Gilly (Belgium)
TEL : +32 (0) 71/11.11.11
FAX : +32 (0) 71/66.66.66
RCC : 105.493
TVA : BE-0401.648.789
Mail : mag@funerariumfontaine.be

BNP : 001-0327875-91

CODE SWIFT : FORTIS GEBABEBB
COMPTE IBAN : BE23 0010 3278 7591

SUCCESSION MR DESCHAMPS MICHEL
RUE THIOT 33
6060 GILLY

FACTURE N°20210002

Référence à rappeler :
*****110/0941/56096*****

Gilly, le 05/01/2021

Libellé	Qte	Prix u.	Remise	TVA	Montant
CERCUEIL MOD LIEGE	1	3.400,00	0,00	6	3.400,00
GAINE	1	40,00	0,00	6	40,00
VOITURE, CORBILLARD 1ER CLASSE	1	390,00	0,00	6	390,00
FORMALITES	1	200,00	0,00	6	200,00
PRISE EN CHARGE	1	247,26	0,00	6	247,26
LOCATION CHAMBRE FROIDE	1	390,00	0,00	6	390,00
LOCATION FUNERARIUM	1	390,00	0,00	6	390,00
PORTEURS	1	480,00	0,00	6	480,00
FLEURS	1	150,00	0,00	21	150,00
INCINERATION CREMATORIUM	1	670,00	0,00	0	670,00

Suite au dernier arrêté Royal, à partir du 1er Janvier 2014, nous n'acceptons plus de paiement en espèces.
Les paiements se font exclusivement par bancontact, visa ou par virement bancaire.

POUR LE DECES DE MR DESCHAMPS MICHEL



Base	TVA	Total TVA	Total TVAC
670,00 €	0	0,00 €	670,00 €
5.537,26 €	6	332,24 €	5.869,50 €
150,00 €	21	31,50 €	181,50 €
Total A PAYER :			6.721,00 €
Total HTVA :			6.357,26 €

Conditions générales de vente et d'entreprise : Commande : L'entreprise Fontaine attire la spéciale attention du client sur le fait que le paiement de toute commande est indépendante de l'acceptation éventuelle de la succession du défunt. Paiement : Toutes nos factures sont payables au grand comptant. Tout montant non payé à l'échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard au taux de 10% l'an, à dater de l'émission de la facture. Tout retard de paiement entraînera également, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une clause pénale équivalente à 15% du solde restant dû sur le montant exigible, avec un minimum de 50€. En application de l'article 31-15° de la Loi du 14 Juillet 1991 sur les pratiques du commerce une indemnité équivalente sera due par l'entreprise FONTAINE sur tout montant dont elle demeurerait redevable au client à raison du défaut éventuel d'exécution de ses obligations. Propriété : L'entreprise Fontaine se réserve d'autre part la propriété du tout monument funéraire même placé dont le paiement n'aurait pas été honoré, en sorte que le transfert de propriété n'est effectif qu'au moment du paiement intégral de la commande sur ce point. Les signataires du présent bon de commande déclarent s'engager de manière solidaire et indivisiblement envers l'entrepreneur. Litige : Sont seuls compétents en cas de litige les Tribunaux de Charleroi et la justice de Paix du premier Canton.